ANNEXE RELATIVE AUX SERVICES RINGCENTRAL RINGEX SERVICES

La présente Annexe relative aux Services fait partie intégrante du Contrat cadre de Services (la **« Contrat »**) qui comprend les termes et conditions convenues par les Parties en vertu desquelles RingCentral fournira au Client les Services RingEX (les « **Services** »), comme décrit dans le Bon de commande applicable.

Veuillez-noter que RingCentral MVP est maintenant RingEX. Toutes références à « RingCentral MVP » que ce soit dans les termes et conditions de service, publicités ou descriptions des produits, signifie « RingEX ».

1. Présentation du Service

Les Services sont des services de communications unifiées dans le cloud qui comprend des capacités de communication vocale professionnelle, de fax, de gestion d'appels, d'applications mobiles et BYOD s'intégrant à une liste croissante d'applications. Les Services comprennent :

- Des services vocaux, dont des appels de poste à poste et la possibilité d'émettre et recevoir des appels vers et depuis le réseau téléphonique public commuté (RTC).
- Un service de conférence audio et vidéo doté d'un partage d'écrans.
- Des outils collaboratifs, dont des fonctions de discussion entre interlocuteurs uniques et en équipe, de partage de fichiers, de gestion de tâches, de SMS/texto (selon disponibilité), et d'autres outils innovants.

Les Services permettent d'accéder à une diversité de Points de terminaison, y compris des téléphones de bureau IP, clients bureautiques, clients Web, applications mobiles et intégrations de logiciels.

2. Programmes d'acquisition d'RingEX

A. Niveaux de Service

RingEX est disponible en plusieurs gamme de prix, qui sont décrites plus en détail sur https://www.ringcentral.fr/office/plansandpricing.html pour les Clients situés en France, et https://www.ringcentral.nl/en/office/plansandpricing.html pour tous les autres pays de l'UE où RingCentral RingEX Euro est proposé hors de France.

Bien que RingCentral propose des forfaits mensuels illimités pour certains de ses produits et services, les Services RingCentral sont destinés à un usage professionnel régulier. Le terme « illimité » n'autorise aucun usage t interdit par la Politique d'utilisation acceptable, consultable à l'adresse suivante : https://www.ringcentral.fr/legal/acceptable-use-policy, tel que le partage de ligne, la stimulation d'accès, la revente de Services, etc.

B. Forfaits de Minutes et Crédits d'appel

Les forfaits de minutes, tels que les offres de minutes gratuites « Toll Free Minute Bundles », peuvent être achetés par tranches progressives d'une minute supplémentaire s'ajoutant aux minutes incluses dans le niveau de service souscrit. Les minutes entrantes gratuites et la plupart des Appels Externes sortants sont déduits des minutes incluses ou des forfaits de minutes achetés, ou sont facturés en supplément des tarifs en vigueur.

Les forfaits de crédit d'appel internationaux peuvent être achetés en supplément de tout forfait de base inclus dans le niveau de service souscrit. Les Appels externes internationaux sont facturés d'après les crédits d'appel figurant sur le compte aux tarifs de destination, ou à titre de dépassement de forfait une fois les crédits d'appel épuisés. Les tarifs des appels sortants s'appliqueront selon le tarif en vigueur au moment de l'utilisation. Les tarifs actuellement en vigueur sont consultables à l'adresse suivante : https://www.ringcentral.fr/support/international-rates.html.

Les Appels de poste à poste compris dans le compte du Client sont illimités, ne sont jamais soumis à des frais d'utilisation supplémentaires, sauf s'ils sont transférés vers un numéro ne figurant dans le compte du Client.

Des crédits d'appel supplémentaires peuvent être achetés via la fonctionnalité **Achat automatique**, qui peut être sélectionnée pour acheter automatiquement différents suppléments sur le Portail de Gestion des comptes. L'achat automatique est déclenché lorsque l'utilisation combinée de tous les Utilisateurs finaux référencés sur un Compte **dépasse le total des crédits d'appel, ou lorsque les Utilisateurs finaux passent des appels occasionnant des frais supplémentaires.**

Les forfaits de minutes et les forfaits de crédit d'appel expirent en fin de mois et ne sont pas reconductibles le mois suivant. Les crédits d'appel acquis par achat automatique expirent douze (12) mois après la date d'achat. Les forfaits ne peuvent être vendus, transférés, cédés ni attribués à un autre client.

3. Global RingEX et RingCentral Global Office.

Global RingEX (aussi connu sous le nom de RingCentral Global Office et toutes références dans cette présente Annexe pour Global RingEX inclues aussi à Global Office) fournit un système de communication unique aux entreprises possédant des bureaux dans différents pays du monde, en leur proposant des services localisés dans les pays où Global RingEX est disponible. Des informations complémentaires sur les services Global RingEX sont consultables sur le site https://www.ringcentral.fr/office/features/global-office-communications/solution.html#local-presence.

La présente section définit les modalités complémentaires régissant l'offre Global RingEX de RingCentral pour les Clients qui la souscrivent.

A. Restrictions des Services d'urgence pour Global RingEX.

RingCentral fournit un accès aux services d'appel d'urgence de nombreux pays (mais pas tous) où RingCentral Global RingEX est disponible, en permettant aux Utilisateurs finaux de la plupart des pays d'accéder aux services d'urgence. Les services d'urgence sont accessibles uniquement dans le pays dans lequel la Ligne numérique est attribuée. À titre d'exemple, un Utilisateur final auquel une Ligne numérique est attribuée en Irlande peut uniquement appeler les services d'urgence sur le territoire de l'Irlande. L'accès aux services d'appel d'urgence dans les pays où RingCentral Global RingEX est disponible sont, selon les cas, assujettis à la Politique de services d'urgence, consultable sur le site https://www.ringcentral.fr/legal/emergency-services.html. Le Client devra mettre à disposition et maintenir à tout moment les services traditionnels de ligne fixe et/ou les services téléphoniques de réseau mobile qui permettent aux utilisateurs finaux d'appeler les numéros d'urgences applicables. Le Client ne devra pas utiliser les Services de RingCentral dans les lieux qui exigent un fonctionnement des Services exempt de défaillance, ou dans lesquels la défaillance des Services de RingCentral pourrait directement occasionner des décès, des blessures ou de graves dommages corporels ou environnementaux.

B. Fourniture de Global RingEX Uniquement dans le Cadre du Service Dans le Pays d'origine

RingCentral fournit uniquement le Service Global RingEX dans le cadre des Services achetés dans le Pays d'origine. RingCentral pourra suspendre ou résilier immédiatement les Services Global RingEX du Client si ce dernier résilie ses Lignes numériques dans le Pays d'origine. Toute facturation des Services Global RingEX aura lieu dans le Pays d'origine du Compte du Client, en sus des autres Services acquis dans le cadre du présent Contrat, dans la devise du Pays d'origine. Le Client devra fournir en permanence une adresse de facturation située dans le Pays d'origine.

RingCentral fournira l'ensemble des documents, licences et services en lien avec le Service Global RingEX en anglais. La prise en charge linguistique supplémentaire pourra être fournie à la seule discrétion de RingCentral.

C. Lieu principal d'utilisation du Service Global RingEX

Le Client déclare et garantit que le lieu principal d'utilisation des Services Global RingEX sera le pays dans lequel la Ligne numérique est attribuée, par exemple, un Utilisateur final ayant une Ligne numérique attribuée en Irlande utilisera principalement cette Ligne numérique en Irlande.

D. Relations Avec les Fournisseurs Locaux

Dans le cadre de la prestation de ses Services Global RingEX, RingCentral s'appuie sur des fournisseurs locaux pour fournir certains services de communication réglementés ; à titre d'exemple (i) pour la fourniture de numéros de téléphone locaux au sein de juridictions locales ; (ii) pour le passage des appels locaux au sein des juridictions locales ; et (iii) pour la réception des appels en provenance de numéros n'appartenant pas à RingCentral au(x) numéro(s) de téléphone Global RingEX du Client, en se connectant au réseau téléphonique commuté public local. Le Client désigne par la présente RingCentral en tant que mandataire du Client avec une procuration (et cette désignation est assortie d'un intérêt et est irrévocable pendant la Durée des Services) afin de conclure et de passer des accords avec ces fournisseurs locaux au nom du Client pour obtenir ces Services.

Les sociétés affiliées à RingCentral titulaires de licences locales fournissent tous les services de télécommunications proposés au Client dans les pays où lesdites sociétés affiliées sont titulaires d'une licence ; dans certains cas, RingCentral peut obtenir des services auprès de fournisseurs sous licence locale au nom du Client. RingCentral est responsable de l'ensemble des contrats, de la facturation et de la relation client en lien avec ces services. Le Client est responsable de fournir à RingCentral toutes les informations nécessaires pour que RingCentral puisse obtenir les numéros dans les pays Global RingEX.

4. Services supplémentaires.
RingCentral propose des services supplémentaires pour les Services (lorsqu'ils sont disponibles), qui sont décrits à https://www.ringcentral.com/fr/fr/legal/microsoft-teams-services-attachment.html. Des conditions ou des frais supplémentaires peuvent s'appliquer, en fonction des fonctionnalités sélectionnées.

5. Bring Your Own Carrier (BYOC) Services. RingCentral offre un logiciel en tant que service (en anglais, software-as-a-service ou SaaS) dans lequel les clients fournissent et maintiennent leurs propres services de télécommunications locales, qui peuvent être connectés au cloud PBX, à la vidéoconférence et aux services de messagerie d'équipe de RingCentral. BYOC et des conditions supplémentaires sont décrites et disponibles à https://www.ringcentral.fr/legal/BYOC-service-description.

6. Définitions

Les termes employés dans le présent document, mais non définis par ailleurs, ont la signification qui leur est attribuée dans le Contrat. Pour les besoins de la présente Annexe relative aux services, les termes suivants ont la signification indiquée ci-après :

A. « Ligne Numérique » désigne un numéro de téléphone attribué à un Utilisateur final ou à un lieu spécifiquement désigné (tel qu'une salle de conférence), ainsi que le service de téléphonie vocale associé pour les appels entrants et sortants, qui permettent généralement à l'Utilisateur final d'émettre et de recevoir des appels vers et depuis le réseau téléphonique public commuté, ainsi que vers et depuis d'autres postes téléphoniques regroupés sous le même Compte.

B. « Point de Terminaison » désigne une application ou un dispositif permettant à tout Utilisateur final d'accéder à aux Services et/ou de les utiliser, y compris et sans s'y limiter, les téléphones de bureau IP, clients bureautiques, clients Web, applications mobiles et intégrations de logiciels.

C. « Appels de Poste à Poste » désigne les appels passés et reçus entre les Points de terminaison sur le Compte du Client via RingCentral, que ces appels soient nationaux ou internationaux.

D. « Appels Externes » désigne les appels passés ou reçus avec des numéros RTPC externes non référencés sur le Compte du Client avec RingCentral.

E. **« Pays d'origine »** renvoie à la France ou au pays autrement désigné comme pays principal ou pays de résidence du Client dans le Bon de commande.